

**Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 3 novembre 2014 à 19h30.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Absente : Marie-Lyne Landry,

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

*\*\*À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

---

**1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:**

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant et comité bibliothèque au point 11.1.1;

2014.530

**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire du conseil**

Le lundi 3 novembre à 19h30

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux d'octobre 2014 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des cit-oyens et autres ;
  - 7.1 Quilleton Chevalier de Colomb ;
  - 7.2 Fondation Ste-Croix ;
  - 7.3 Carrefour Jeunesse emploi Richmond – trio étudiant 2015 ;
8. Administration ;
  - 8.1 Dépôt rapport du maire ;
  - 8.2 Adoption règlements
    - 8.2.1 Adoption du règlement # 409-2014 ;
    - 8.2.2 Adoption du règlement # 408-2014 ;
  - 8.3 Contrat social FADOQ ;
  - 8.4 Formation FQM ;
  - 8.5 Service juridique 2015 ;
  - 8.6 Dossier Énergie Valéro ;
  - 8.7 SPAD 2015-2017 ;
  - 8.8 Souper des fêtes ;
  - 8.9 Achat portable bureau ;
  - 8.10 Adoption calendrier 2015 séances du conseil ;
  - 8.11 Adoption IPC ;
  - 8.12 ADMQ 2015 ;
  - 8.13 Société d'histoire offre service phase 3 -2015 ;
  - 8.14 Confirmation salaires 2014 ;
  - 8.15 Comité 2014-2015 ;
  - 8.16 Déclaration des intérêts pécuniaires ;
  - 8.17 Fond carrière / sablière ;
9. Incendie et sécurité publique ;

- 9.1 Facture au 30 septembre 2014 ;
  - 9.2 SIUCQ 2015 ;
  - 9.3 Dépôt procès-verbal du 13 août 2014, et 15 octobre 2014 ;
  - 9.4 Budget 2015 ;
  - 9.5 Échelle salariale ;
  - 9.6 Engagement nouveaux pompiers ;
  - 9.7 Équipement, formation et amélioration ;
10. Voirie et Urbanisme ;
- 10.1 Règlement sur les feux ;
  - 10.2 Réclamation député 2014 – 16 000\$ ;
  - 10.3 Sécurité chemin Quatre-Saisons ;
11. Loisirs ;
- 11.1 Bibliothèque ;
    - 11.1.1 Budget 2015 biblio et comité biblio;
  - 11.2 Entente loisirs ville de Warwick 2015 ;
  - 11.3 Demande d'appui fond de la ruralité – deck hockey Municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil ;
12. Hygiène du milieu ;
- 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;
    - 12.1.1 Bac brun ;
    - 12.1.2 Sensibilisation et éducation à la population par la Régie ;
13. Dépôt et rapport des comités;
14. Période de questions;
15. Varia ;
16. Levée de l'assemblée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.531

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2014:**

Il est proposé Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'adopter les procès-verbaux tel que rédigés.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.532

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS:**

Considérant les déboursés en date du 3 novembre 2014, déboursés effectués durant le mois :

**Comptes à payer durant le mois au 3 novembre 2014 :**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
	Salaires (octobre 2014) .....	10 326.24\$
6608	Hydro Québec.....	53.78\$
6609	Financière Banque Nationale (remb. Intérêts prêt) .....	2772.09\$
6610	Isabelle Allard (remb. Dépensés congrès) .....	467.83\$
6611	Mun. Village NDBC (incendie août 2014).....	6 349.03\$
6612	École Bon-Conseil (don 2014-2015) .....	1 500.00\$
6613	Infotech (50% papeterie annuelle + 100% chèques) .....	801.95\$
6614	CN (passage à niveau).....	583.00\$
6615	Cogéco Câble (internet et téléphone).....	197.59\$
6616	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur) .....	42.00\$
6617	Citoyen (remb.. taxes suite complémentaire) .....	36.85\$
6618	annulé	
Total :	.....	23 130.36\$

**Comptes à payer au 3 novembre 2014:**

Chèque	fournisseur (description) .....	montant
6619	Carrefour Jeunesse Richmond (édition 2014 trio étudiants) .....	1 000.00\$
6620	Stéphane Dionne (remb. Dépenses congrès FQM) .....	578.98\$

6621	Ferme Buholz (entretien pelouse) .....	275.94\$
6622	GGL (location niveau).....	44.27\$
6623	J.U.Houle (rallonge boîte de service) .....	17.26\$
6624	Machinerie Benoit et Frère (scie métal, râteau,) .....	86.83\$
6625	annulé	
6626	MRC Drummond (quote-part novembre 2014).....	3 170.55\$
6627	Mun. Village (entretien et électricité biblio 2014).....	739.75\$
6628	Petite Caisse (poste) .....	8.40\$
6629	Poste Canada (journal d'octobre 2014).....	56.18\$
6630		
6631	Thomas Caya (matériel clôture borne sèche Pinardière).....	388.48\$
6632	Valérie Aubin (frais déplacement/représentation Ste-Hyacinthe) ...	157.74\$
6633	Infotech (50% papeterie annuelle).....	451.27\$
6634	J.Noël Francoeur (accotement route Boucher) .....	6 339.96\$
6635	Visa Desjardins (essence .....	573.28\$
6636	annulé	
6637	Biolab (analyse d'eau) .....	43.07\$
6638	COMBEQ (formation/règl. Prélèvement eaux et leur protection) ....	310.43\$
6639	Construction François Lupien (couverture) .....	23 231.85\$
6640	Petite Caisse (poste, lettre recommandé, eau, quincaillerie) .....	78.70\$
6641	Poste Canada (poste journaux novembre 2014).....	56.18\$
6642	Thomas Caya (quincaillerie – clôture) .....	72.40\$
6643	Citoyen (50% prime non-résident natation) .....	29.22\$
6644	Industrielle Alliance (assurance collective).....	627.73\$
6645	René Boucher (5 heures d'arpentage) .....	75.00\$
6646	Citoyen (50% prime non-résident natation) .....	50.00\$
6647	Helene Ducharme (entretien ménager hôtel de ville).....	200.00\$
6648	annulé	
6650	Ministre du Revenu (remises d'octobre salaires) .....	2 833.79\$
6651	Receveur Général du Canada (remises d'octobre salaires) .....	1 273.92\$
Total :	.....	36 771.18\$

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 59 901.54\$

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS:**

La parole est accordée aux gens présents.

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:**

La liste de la correspondance est déposée.

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES:**

**7.1 QUILLE-O-THON CHEVALIER DE COLOMB:**

2014.533

Considérant le quille-o-thon organisé par les Chevaliers de Colomb le samedi 22 novembre 2014 ;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser un montant de 40\$ pour former une équipe de 4 joueurs afin de représenter notre municipalité.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

## **7.2 FONDATION STE-CROIX ;**

Considérant notre politique de don, les membres du conseil ne donnent pas suite et laisse le soin à chaque citoyen de donner personnellement.

---

## **7.3 Carrefour Jeunesse emploi Richmond – trio étudiant 2015;**

2014.534

Considérant la demande de Carrefour jeunesse emploi Richmond afin de participer au trio étudiants Desjardins pour l'édition 2015;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de prévoir un montant de 1 000\$ au budget 2015 afin de faire travailler des jeunes et/ou employeur de notre municipalité de bénéficier du programme. Que le montant sera au prorata des jeunes engagés dans notre municipalité.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

## **8. ADMINISTRATION;**

### **8.1 RAPPORT DU MAIRE;**

Le maire dépose et fait la lecture de son rapport.

### **8.2 ADOPTION RÈGLEMENTS;**

#### **8.2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT #409-2014**

#### **RÈGLEMENT # 409-2014**

ADOPTION DU RÈGLEMENT 409-2014 - MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR PERMETTRE L'AJOUT D'UN USAGE COMMERCIAL DE TYPE III DANS LA ZONE C 4.

2014.535

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage dans le respect des orientations gouvernementales et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu qu'une assemblée publique a été tenue le 22 septembre 2014 à 12:00hrs à la salle du conseil sise au 1428 route # 122

Attendu l'adoption sans modification du deuxième projet de règlement le 6 octobre 2014;

Attendu que les membres du conseil ont eu le projet de règlement 2 jours à l'avance, ils renoncent à la lecture;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

#### **Article 1      Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2      Objet**

Le présent règlement vise à autoriser l'ajout d'un usage commercial relié au transport par véhicules dans la zone C 4.

#### **Article 3      Modification de la grille des spécifications**

La grille des spécifications, faisant partie intégrante du règlement de zonage # 163, est modifiée par l'ajout à la note 15 de la lettre g) à la suite de la lettre e) et la dernière partie de la phrase se lit maintenant comme suit; «et des paragraphes e) et g) du groupe commerce III de l'article 12.2»

**Article 4 Abrogation de règlements incompatibles**

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

**Article 5 Adoption du règlement**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

**8.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 408-2014;**

**RÈGLEMENT # 408-2014,**

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET ADMINISTRATIF POUR MODIFIER LES EXIGENCES RÈGLEMENTAIRES EN REGARD DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES.

2014.536

Attendu que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164, de construction no. 165 et administratif no.166, le 18 septembre 1989,

Attendu que le conseil municipal désire apporter des modifications à son règlement de zonage dans le respect des orientations gouvernementales et des exigences du schéma d'aménagement de la MRC Drummond,

Attendu qu'une assemblée publique à été tenue le 8 septembre 2014 à 19 :00hrs à la salle du conseil sise au 1428 route # 122

Attendu l'avis de motion donné le 8 septembre 2014

Attendu l'adoption avec modification du deuxième projet de règlement le 6 octobre 2014;

Attendu que les membres du conseil ont eu le projet de règlement 2 jours à l'avance, ils renoncent à la lecture;

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil ordonne et statue, savoir que les règlements de zonage no.163, de lotissement no.164 et administratif no.166 sont modifiés comme suit;

**Modification de l'article 4.**

Dans la dernière phrase du deuxième paragraphe on ajoute les mots «et commerciaux».

**Article 1 Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 Objet**

Le présent règlement vise à modifier certaines dispositions en regard des bâtiments accessoires.

**Article 3 Définition**

L'article 8 du règlement de zonage # 163 et l'article 6 du règlement administratif # 166 sont modifiés pour inclure une nouvelle définition de «bâtiment accessoire» qui se lit maintenant comme suit;

Bâtiment accessoire : Bâtiment autre que le bâtiment principal, bâti sur le même terrain que ce dernier, dans lequel s'exerce exclusivement un ou des usages accessoires à l'usage principal

#### **Article 4        Forme des bâtiments**

La première phrase du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 20 du règlement de zonage # 163 est modifié par l'ajout des mots «de remorque, de conteneurs» après le mot «autobus» et se lit maintenant comme suit;

L'emploi de wagon de chemin de fer, de tramway, d'autobus, de remorque, de conteneur ou tous autres véhicules ou équipements désaffectés de même nature est prohibé pour toute fin. Les bâtiments à revêtement métallique ondulé ou non, préfabriqué ou non ayant la forme d'un dôme ou d'arche sont interdits sur tout le territoire de la municipalité sauf pour les usages agricoles et commerciaux et comme bâtiment accessoire.

#### **Article 5        Revêtement extérieur des bâtiments**

L'article 21 de règlement de zonage # 163 est modifié par l'ajout de la phrase suivante au début de l'énumération des matériaux interdits comme matériau de revêtement extérieur;

- La membrane textile pour bâtiment (toile), sauf pour les bâtiments agricoles et commerciaux

#### **Article 6        Dimension des bâtiments accessoires dans les zones d'habitation**

L'article 25 du règlement de zonage # 163 est modifié et se lit maintenant comme suit;

Dans les zones de villégiature (R), un bâtiment accessoire ne doit pas avoir une superficie au sol supérieur à cinquante pour cent (50%) de la superficie au sol du bâtiment principal.

Dans le cas des terrains qui ont plus de trois milles (3000) mètres carrés situé dans les zone R et H, un bâtiment accessoire peut avoir une superficie maximale au sol égale à cent pour cent (100%) se la superficie au sol du bâtiment principal.

La hauteur d'un bâtiment accessoire à un usage résidentiel ne doit pas excéder six (6) mètres. La hauteur du bâtiment accessoire ne peut cependant excéder celle du bâtiment principal sauf dans le cas des maisons-mobiles auquel cas la hauteur du bâtiment accessoire ne doit pas excéder quatre mètres et demi (4.5m).

#### **Article 7        Abrogation de règlements incompatibles**

Le présent règlement abroge et modifie tous règlements incompatibles avec les présentes.

#### **Article 8        Adoption du règlement**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

2014.537

**8.3 CONTRAT SOCIAL FADOQ;**

Considérant la présentation de madame Réjeanne Comeau, présidente de la FADOQ de notre municipalité concernant le bouton argenté;

Considérant que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à tous les aînés du Québec;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Isabelle Allard et résolu de signer le contrat social proposé par le Réseau FADOQ

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.4 FORMATION FQM;**

Mis à l'étude.

---

2014.538

**8.5 SERVICES JURIDIQUES 2015;**

Considérant que le cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. a présenté à la Municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil une offre de services;

Considérant que cette offre répond aux besoins de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu que la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture Avocats, s.e.n.c.r.l. pour l'année 2015.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2014.539

**8.6 DOSSIER ÉNERGIE VALERO;**

Considérant que la municipalité a reçu signification d'une requête introductive d'un recours auprès du Tribunal administratif du Québec déposée par la compagnie Énergie Valéro inc;

Considérant qu'Énergie Valéro inc. a déposé une demande de révision du rôle d'évaluation foncière auprès de l'évaluateur au motif que la propriété n'aurait pas été évaluée conformément à la loi et aux faits;

Considérant que l'évaluateur a maintenu la valeur de l'évaluation puisqu'elle correspondait à la valeur du marché en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012;

Considérant qu'Énergie Valéro inc. invoque que la valeur inscrite au rôle est contraire aux exigences de la Loi et dépasse substantiellement la valeur qui devrait y apparaître;

Considérant que la Municipalité désire être représentée par ses procureurs dans le cadre de la requête introductive d'un recours devant le Tribunal administratif du Québec;

Pour toutes ces raisons, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse mandate les procureurs Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. à comparaître en son nom et à effectuer toutes les représentations nécessaires dans le dossier l'opposant à la compagnie Énergie Valéro inc.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

2014.540

**8.7 SPAD 2015-2017;**

Considérant l'offre de la SPAD pour le contrôle animalier de notre municipalité pour 3 ans au coût de 2.35 par citoyen;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu de renouveler le contrat de la SPAD pour les années 2015, 2016 et 2017 selon l'offre de renouvellement reçue.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**8.8 SOUPER DES FÊTES:**

2014.541

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser un montant de 1200\$ pour organiser un souper des fêtes

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**8.9 ACHAT PORTABLE BUREAU:**

2014.542

Considérant la soumission du Centre informatique Drummond de 1528.22 \$ pour un portable Toshiba Satellite S70t-B-00D, antivirus, installation des logiciels et configuration, internet, imprimante, programmes et mise en place;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'achat de l'ordinateur portable au Centre informatique Drummond au coût de 1528.22\$ plus taxes.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**8.10 ADOPTION CALENDRIER 2015 SÉANCE DU CONSEIL:**

2014.543

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h30 :

12 janvier (2 <sup>e</sup> lundi)	2 février
16 mars (3 <sup>e</sup> lundi)	13 avril (2 <sup>e</sup> )
4 mai	1 juin
6 juillet	17 août (3 <sup>e</sup> lundi)
14 septembre (2 <sup>e</sup> lundi)	5 octobre
2 novembre	7 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**8.11 IPC:**

2014.544

Considérant que l'indice du prix à la consommation de septembre 2014 est de 1.12%;

Considérant que le règlement sur la rémunération des élus fait référence à l'IPC arrondi au multiple le plus près pour l'augmentation du salaire des élus soit 1%;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'accepter l'IPC à 1% pour le calcul des élu(e)s pour l'année 2015.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**8.12 ADMQ 2015:**

2014.545

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu de renouveler notre adhésion à l'ADMQ et d'autoriser l'abonnement au coût de 633\$ incluant l'assurance pour l'année 2015 à même le budget 2015.



**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.546

---

**8.13 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE – OFFRE DE SERVICE PHASE 3 - 2015:**

Considérant l'offre de service pour la phase 3 au coût de 3400\$ incluant l'inventaire, tri et classement des documents administratifs et historiques, réaménagement des espaces de conservation, identification des boîtes, étiquette et le déclassé annuel des dossiers;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser la phase 3 au coût de 3400\$ à même le budget 2015.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.547

---

**8.14 CONFIRMATION SALAIRES 2014:**

Considérant qu'en 2012 le conseil a autorisé une augmentation de 9% au début de 2013 pour 2013-2014-2015 aux employés municipaux;

Considérant que pour les années 2014 et 2015, les seules augmentations seront les suppléments excédentaires de 3% de l'indice du prix à la consommation de Statistique Canada.

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Éric Allard et résolu de confirmer les salaires 2014 ainsi que les semaines de vacances tels que décrit à l'annexe A identique à 2013.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.548

---

**8.15 FORMATION DES COMITÉS 2014-2015:**

Considérant la formation des comités suivants :

**COMITÉ 2014-2015**

**Mairesse suppléante**

Isabelle Allard

**Comité de l'emploi et de développement Bon-Conseil :**

Michel Bourgeois, Marie-Lyne Landry, Maureen Landry

**Carrefour jeunesse emploi :**

Isabelle Allard, Maureen Landry, substitut

**Loisirs :**

Daniel Dufort, Maureen Landry, Marie-Lyne Landry, Isabelle Allard

**Comité CIVIL des mesures d'urgence :**

Michel Bourgeois, coordonnateur  
Stéphane Dionne, Marie-Lyne Landry, Éric Allard

**Régie inter municipale de Gestion des Déchets :**

Stéphane Dionne, Marie-Lyne Landry, substitut

**Comité Incendie :**

Stéphane Dionne, Éric Allard, Michel Bourgeois substitut

**Responsables du réseau routier :**

Michel Bourgeois, Stéphane Dionne, Daniel Dufort et tous les conseillers(ères)

**Bibliothèque :**

Isabelle Allard et Maureen Landry

**CRSBP**

Isabelle Allard, responsable  
Maureen Landry, substitut

**Piste Cyclable :**

Marie-Lyne Landry, Daniel Dufort

**Comité d'activités sociales et d'accueil:**

Maureen Landry, Marie-Lyne Landry.

**Comité journal et site internet:**

Maureen Landry, Marie-Lyne Landry, Isabelle Allard

**Parc école:**

Stéphane Dionne  
Daniel Dufort, substitut

**CCU:**

Eric Allard, président  
Michel Bourgeois  
Gilles Parenteau, secrétaire

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter la liste des comités telle que décrite ci-dessus. Le maire est d'office sur tous les comités, également substitut.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**8.16 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES;**

Michel Bourgeois dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

---

**8.17 FOND CARRIÈRE / SABLIERE:**

2014.549

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'appliquer le fonds de carrière sablière 2014 aux dépenses de l'année courante en voirie.

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;**

**9.1 FACTURE 30 SEPTEMBRE 2014;**

2014.550

Considérant la facture incendie au 30 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Éric Allard et résolu d'accepter la facture telle que présentée au coût de 4 551.32\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**9.2 SIUCQ**

2014.551

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de renouveler notre abonnement au SIUCQ pour l'année 2015 au coût de 1109.90\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**9.3 DÉPÔT DES PROCES-VERBAUX INCENDIE 13 AOÛT ET 15 OCTOBRE 2014;**

Dépôt des procès-verbaux du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 13 août 2014 et 15 octobre 2014.

---

**9.4 BUDGET 2015:**

2014. 552

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 15 octobre 2014;

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Éric Allard et résolu d'adopter les prévisions budgétaires incendie 2015 telles que soumises.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

2014.553

**9.5 ÉCHELLE SALARIALE:**

Étant donné la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 15 octobre 2014;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'adopter l'échelle salariale ci-dessous :

2015 : 2.0%                      2016 :1.50%                      2017 : 1.50%

Poste	Tarif 2015	2016	2017
Salaire capitaine	71.40\$/semaine	72.45	73.55
Capitaine (feu)	24.50\$/hre	24.85	25.25
Officier (feu)	23.95\$/hre	24.30	24.65
Pompier (feu)	22.95\$/hre	23.30	23.65
Pratique (maximum 48hrs par année)	22.70\$/hre	23.05	23.40
Formation	Salaire minimum en vigueur et repas maximum 12.00\$ si 6 heures de cours et plus sur présentation de la facture	Même	Même
Maintenance et inspection hebdomadaire des véhicules			
Véhicule à Ste-Clotilde	1h/semaine x 20.65/hre	20.95	21.30
Véhicules à Notre-Dame-du-Bon-Conseil	2h/semaine x 26.25/hre	20.95	21.30
Ouvrage au poste			
-tout travail requis pour la remise en état des équipements suite à un feu ou une pratique	20.65\$/hre	20.95	21.30
-inventaire annuelle	15.30\$/hre	15.55	15.75
Réparations mineures sur les véhicules et équipements			
Maintenance annuelle des équipements			
Présence lors d'inspection des camions et équipements			
Tout ouvrage d'amélioration aux véhicules ou aux bâtiments devra être préalablement présenté à la direction générale pour autorisation en spécifiant (la nature de l'intervention, le but recherché et les coûts)			
Tour de garde : avec obligation de demeurer disponible sur le territoire desservi	1 officier 0.75\$/h 1 pompier 0.50\$/h	0.75\$/h 0.50\$/h	0.75\$/h 0.50\$/h
Prévention (maximum 2 pompiers par maisons)	10.00\$/maison	Même	Même
Repas sur intervention après 4 heures incluant temps à la caserne	Déjeuner 7.50\$ Dîner 13.50\$ Souper 16.00\$ Sur présentation de factures	Même	même
Le repas pris sur les lieux d'intervention après 4 heures sera facturé à la municipalité			

\*rémunération de trois(3) heures minimum pour une alerte incendie. Le kilométrage est remboursé en fonction de la politique en vigueur et ne s'applique pas à la formation.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2014.554

**9.6 ENGAGEMENT NOUVEAUX POMPIERS:**

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 15 octobre 2014;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu d'autoriser l'engagement des Messieurs Yannick Vincent et Olivier Allard conditionnellement à l'examen médical. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l'entente d'embauche pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Paroisse.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2014.555

**9.7 Équipement, formation et amélioration:**

Considérant la recommandation du comité intermunicipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 15 octobre 2014;

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'autoriser les recommandations du comité incendie et d'aviser le directeur que les demandes seront présentées aux municipalités préalablement conformément à la politique d'acquisition de biens et ou services.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**10 VOIRIE ET URBANISME:**

**10.1 RÈGLEMENT SUR LES FEUX:**

Reporté

---

2014.556

**10.2 RÉCLAMATION DÉPUTÉ 2014 – 16 000\$:**

Considérant l'octroi d'une subvention de 16 000\$ par notre député monsieur Sébastien Schneeberger dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM);

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de 16 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe de la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2014.557

**10.3 SÉCURITÉ DU CHEMIN QUATRE-SAISONS:**

Considérant les demandes d'entreprises situées sur le Chemin Quatre-Saisons d'installer des panneaux d'arrêt sur le Chemin Quatre-Saisons et la sortie 191 de la bretelle de l'autoroute 20;

Considérant que l'achalandage a beaucoup augmenté sur le Chemin Quatre-Saisons depuis 2 ans;

Considérant qu'à maintes reprises des accidents ont été évités de justesse;

Considérant le prix minime d'un panneau arrêt-stop;

Considérant que face aux demandes fondées des citoyens et entreprises du secteur, la municipalité exige que le Ministère des Transports soit proactif dans ce dossier afin d'éviter le pire scénario;

---

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'insister auprès du MTQ afin qu'il installe des panneaux d'arrêt sur le Chemin Quatre-Saisons pour assurer la sécurité des utilisateurs dans ce secteur.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11 LOISIRS:**

**11.1 BIBLIOTHÈQUE:**

**11.1.2 BUDGET 2015 BIBLIO:**

2014.558

Considérant le dépôt du budget de madame Moore, coordonatrice de la bibliothèque;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser le budget 2015 tel que présenté.

Il est également résolu de proposer à la coordonatrice ainsi qu'à la municipalité Village de Notre-Dame-du-Bon-Conseil la formation d'un comité pour faire des recommandations, des demandes de la bibliothèque aux conseils.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11.2 ENTENTE LOISIRS WARWICK:**

2014.559

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu de renouveler l'entente loisirs avec la ville de Warwick au coût de 593.20\$ pour l'année 2015.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**11.3 DEMANDE D'APPUI FOND DE LA RURALITÉ – DECK HOCKEY MUNICIPALITÉ VILLAGE NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL ;**

2014.560

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de la Municipalité Village Notre-Dame-du-Bon-Conseil au fond de la ruralité pour l'installation d'un tapis de deck hockey sur la patinoire couverte.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**12. HYGIÈNE DU MILIEU:**

**12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS:**

Rapport de comité

---

**12.1.1 BAC BRUN:**

Le bac brun sera implanté dans notre municipalité au printemps 2015.

---

**12.1.2 SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À LA POPULATION PAR LA RÉGIE:**

La Régie inter municipale fera de la sensibilisation aux municipalités membres.

---

**13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS:**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

---

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La période est accordée aux gens dans la salle;

---

**15. VARIA;**

**15.1 DEMANDE MTQ;**

2014.561

Considérant que le MTQ effectue des travaux sur la route 122;

Considérant que le MTQ utilise le 10<sup>e</sup> rang de Simpson afin de détourner le trafic;

Considérant que l'entente était pour une semaine de fermeture complète;

Considérant que les travaux durent depuis plusieurs semaines;

Considérant que plusieurs accidents sont survenus pendant les travaux du au détournement du trafic dans le rang de la rivière;

Considérant les nombreux désagréments causés à nos résidents pendant les travaux;

Considérant que plusieurs cafouillages ont eu lieu;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de formuler une demande au MTQ afin d'être dédommager pour l'usure et les bris que le détour a causé.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**JOURNAL**

La conseillère Maureen Landry propose de faire imprimer la première page du journal en couleur sur du papier blanc. Des tests seront fait et le calcul du coût d'une impression en couleur de la première page du journal.

---

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

2014.562

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 21h14.

---

Michel Bourgeois,  
Maire

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière